C.C.A.S INFOS

Décembre 2011 - N° 8

C.C.A.S

6, bis rue Jean Jaurès
91700 Villiers-sur-Orge

Tél : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

ccas@villiers-sur-orge.fr

Horaires :

Lundi : 9h à 12h
Mardi : 15h à 18h
Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 12h

(2 samedis/mois selon calendrier pré-établi)

Tout autre jour et heure
sur Rendez-vous

EDITO

Votre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public communal chargé de mettre en place la politique sociale de la ville.

Il est géré par un conseil d'administration et présidé par le Maire.

Pour vous informer au mieux des différentes missions, attributions et actions menées par le C.C.A.S de Villiers-sur-Orge, nous vous invitons à découvrir cette nouvelle édition 2011 du CCAS Info.

Si vous-même, ou une personne de votre entourage étiez confrontés à des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du CCAS lors des permanences ou sur rendez-vous (tél. : 01.69.54.71.03).

Une absolue confidentialité vous est garantie.

Par ailleurs, toute l'équipe du CCAS (élus, membres et agents municipaux) sont heureux de vous rencontrer lors des diverses manifestions qu'elle organise, goûters intergénérationnels, barbecue, crêpes parties, sorties…

Etre à votre disposition, c'est avant tout savoir vous accueillir, savoir vous écouter.

Vous serez toujours les bienvenus à chaque fois que vous nous solliciterez.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture à tous.

L'EQUIPE DU CCAS

De gauche à droite :

Geneviève GEOFFRE (agent de proximité),
Catherine COUDIERE (Directrice),
Sandrine BOULMIER (agent de proximité).

Un Centre Communal d'Action Sociale est chargé de **mettre en place la politique sociale de la ville**.

Il exerce dans sa commune une action générale de **prévention et de développement social**, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il s'agit d'un **établissement public communal** géré par un Conseil d'Administration dont le Maire est le président de droit.

FINANCEMENT DU CCAS

Le CCAS a un budget autonome, subventionné par la commune, abondé par des versements volontaires (Quêtes des Mariages, Dons, Photocopies) et le reversement d'une partie du tarif des concessions de cimetière, sans oublier les subventions ponctuelles du département.

FONCTIONS DU CCAS

- L'**aide sociale légale**, commune à tous les CCAS recouvre l'instruction et le suivi administratif des dossiers relatifs à la prise en charge par le Département de l'Aide Sociale aux Personnes Agées, aux personnes handicapées et le RSA.
- L'**aide sociale facultative**, spécifique à chaque CCAS.

PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES DE SECTEUR :

Au C.C.A.S les vendredis matins de 9h00 à 11h30 après avoir pris rendez-vous à la Maison Des Solidarités (M.D.S) de Sainte Geneviève Des Bois - Tél. 01.69.46.57.60.

PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES DE LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CRAMIF) :

Au C.C.A.S le premier lundi de chaque mois de 14h00 à 17h00 après avoir pris rendez-vous au 01.69.93.15.01 ou 01.69.93.15.26.

PERMANENCES GÉRONTOLOGIQUES :

Au C.C.A.S le 1er jeudi matin de chaque mois, de 9h00 à 11h30, vous pourrez être reçu avec ou sans rendez-vous.

MEMBRES DU CCAS

Mme LEROUX-LAMARE Thérèse, Maire et Présidente du CCAS, Mme LECLERCQ Corine Vice-présidente du CCAS, Mme HAGEN Brigitte, conseillère municipale déléguée, Mmes IRIE-LOU Adèle, PHEULPIN Dominique, LAFAYE Isabelle, AMIRI Leïla, M. FRAYSSE Gilles, conseillers municipaux,

Mmes RULENCE Annie, CROS Marie-Rose, EMERY Sylviane, MAZET Françoise, ROBIN Véronique, Mrs. CLOUVEL Henri, BARBERELLE Jérôme, membres de la société civile représentants d'associations.

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUE

Ces derniers travaillent sur des thématiques sociales retenues lors des conseils d'administration.

POUR LES AINES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE

TÉLÉALARME (TÉLÉASSISTANCE 24 H/24 ET 7 JOURS/7)

De jour comme de nuit, la Téléassistance est un système très simple et un bon moyen d'être rassuré : quelqu'un est en permanence à votre écoute. Au moindre incident, ce service offre la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais.

En cas de problème, vous appuyez sur une télécommande que vous portez en permanence sur vous de par sa petite taille. Un boîtier situé à proximité de votre téléphone prévient le centre de réception. Sans que vous ayez à décrocher le combiné du téléphone, un opérateur va alors dialoguer avec vous, analyser la situation, vous rassurer et agir avec discernement auprès de vos proches, de votre médecin, des pompiers, de la police, d'un réparateur pour vous venir en aide de façon appropriée.

Si vous ne pouvez pas répondre, l'opérateur va immédiatement déclencher l'intervention la plus rapide, en contactant vos proches, amis, voisins, et si nécessaire, les secours d'urgence. Ce service **bénéficie du quotient familial**.

➢ Pour tout renseignement s'adresser au CCAS.

AIDES MÉNAGÈRES

La municipalité a passé une convention avec la Croix Rouge de Montlhéry qui assure le service d'aides ménagères et de soins à domicile pour les personnes âgées, malades, handicapées ou toute personne qui a besoin d'être aidée. Il suffit de s'adresser au CCAS ou directement à la Croix-Rouge.

➢ Croix-Rouge de Montlhéry : 82 rue Alfred Dubois - 91460 Marcoussis – Tél. 01.69.01.92.42.

D'autres solutions existent, le CCAS peut vous informer et vous orienter vers les prestataires et dispose également d'une liste de personnes travaillant avec le Chèque Emploi Service Universel - CESU.

CLIC ORGESSONNE

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), est à l'écoute des personnes de plus de 60 ans, de leur entourage, et des professionnels.

C'est un **lieu d'accueil et d'information**. Il a pour rôle essentiel d'améliorer au quotidien les conditions de vie des personnes de plus de 60 ans.

Les personnes âgées ou leurs familles se sentent très souvent isolées, perdues, face à certaines situations. Le CLIC a pour mission d'**informer, d'écouter, d'accompagner et d'orienter dans les loisirs, les droits, le maintien à domicile, les établissements d'accueil** etc. ...

Il propose des solutions, adaptées à chacun, en s'appuyant sur le réseau local composé de l'ensemble des partenaires concernés par la gérontologie. Vous pouvez rencontrer l'équipe sur place, ou à Villiers lors des permanences les 2ème et 4ème jeudi du mois au CCAS de 9h00 à 11h30. Une évaluatrice peut également se rendre à domicile afin d'étudier les besoins.

Permanence tél. : 01 64 90 61 84 - de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h30.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30.
Clic.orgeessonne@orange.fr

REPAS À DOMICILE

Distribution de repas à domicile aux personnes âgées malades ou handicapées du lundi au vendredi. Possibilité de livraison pour le Week-end + le soir.
Ce service bénéficie de la facturation établie selon le **quotient familial**.

➢ Inscription au service social au minimum 48h à l'avance.

LES LIVRES À GROS CARACTÈRES

Médiathèque

Les 11 médiathèques du Val d'Orge se sont rassemblées pour mieux vous informer et vous offrir toujours plus de lecture en partage. Un portail internet des médiathèques a été crée à l'adresse : www.lireenvaldorge.fr
A la médiathèque de Villiers-sur-Orge, retrouvez le plaisir de la lecture avec **les livres imprimés en gros caractères**. Ces gros caractères et un papier ivoire mat rendent la lecture plus agréable.
Les personnes empêchées temporairement ou non de se déplacer, pourront **se faire porter directement à leur domicile les ouvrages souhaités.**
Vous pouvez choisir maximum 2 livres pendant 3 semaines dans le catalogue disponible au CCAS et à la Bibliothèque Jacques Prévert
1, rue Jean Jaurès - 91700 Villiers-sur-Orge
Tél. : 01.60.16.18.09 / Mail : bibliotheque@villiers-sur-orge.fr

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ DES SENIORS ET PERSONNES VULNERABLES

La sécurité et la tranquillité des seniors face aux démarchages abusifs et aux abus de faiblesse est au cœur d'une collaboration étroite entre le CCAS de la ville et le commissariat de Saint Geneviève des Bois. Suite à la circulaire ministérielle «Opération Tranquillité Vacances seniors », le commissariat de Saint Geneviève des Bois a été sensibilisé à la question des seniors isolés.
A Villiers-sur-Orge, ce service a établi un partenariat étroit avec le CCAS et intervient après des signalements suite aux démarchages abusifs ou toutes autres manœuvres suspectes. La réactivité et la proximité constituent ainsi deux atouts majeurs d'intervention et de contrôle.

Quelques conseils à suivre :

Démarchage par téléphone : Demander à réfléchir !
Achat par correspondance : Vous disposez d'un délai de 7 jours de rétractation.
Prise de rendez vous : Prenez toujours un numéro de téléphone pour décommander.

Démarchage à domicile :
N'ouvrez jamais votre porte même si vous avez pris rendez-vous à la suite d'un démarchage téléphonique car souvent les cartes professionnelles présentées sont fausses. Une entreprise ou un service devant effectuer une visite doit toujours envoyer d'abord un courrier. Si vous ne pouvez éviter de rencontrer le commercial, au moins, ne signez rien et sachez par exemple que la Mairie ne fait jamais de démarchage pour les calendriers ou autres. Prévenu à temps d'actes délictueux ou de démarchages abusifs, le CCAS peut relayer les informations préoccupantes auprès du commissariat de Saint Geneviève des Bois. Pour lutter contre l'isolement tout au long de l'année pensez à vous inscrire sur le registre prévention au CCAS. Ce registre vise à identifier les personnes vulnérables, seules ou isolées.

ACCÈS AUX TRANSPORTS

Afin de répondre au mieux aux attentes du public, le Conseil Général de l'Essonne propose depuis plusieurs années différents dispositifs d'aide facultative au transport.

- **La carte RUBIS** permet de se déplacer gratuitement dans les réseaux de bus de l'organisation professionnelle des transports de l'Ile de France (OPTILE).

- **La carte Améthyste "demi-tarif"** permet de se déplacer avec 50 % de réduction sur le réseau SNCF - RATP de la région parisienne et le réseau TICE (Transports Intercommunaux Collectifs d'Evry).

- **La carte Améthyste "gratuite"** permet de se déplacer gratuitement sur le réseau SNCF - RATP de la région parisienne et le réseau TICE.

- **Chèques-taxis** : Si vous pouvez prétendre à la carte améthyste gratuite et que vous n'utilisez pas les transports en commun, vous pouvez bénéficier de chèques taxis (normalement acceptés par tous les professionnels). Le montant maximum par bénéficiaire et par an est de 250 euros. Ces chèques, d'une valeur de 5 € chacun, sont regroupés sous la forme d'un carnet de 25 chèques d'un montant total de 125 €, renouvelable une fois dans l'année.

Conditions d'attribution pour les personnes âgées :

- **Carte améthyste "gratuite"**: être titulaire de l'allocation supplémentaire vieillesse ou être ancien combattant, veuve d'ancien combattant, veuve de guerre, infirmière bénévole de la guerre 1939/1945, ancien réfractaire au Service Du Travail Obligatoire (STO), pupille de la nation.

- **Carte améthyste "demi-tarif" :** personne de plus de 65 ans non imposable sur le revenu ou pour un montant inférieur au seuil de recouvrement.

- **Carte rubis et chèques taxis** : l'une ou l'autre de ces conditions.

Attention, dans un souci d'équité de traitement des bénéficiaires, le Conseil Général de l'Essonne a instauré une participation financière de tous les demandeurs non soumis à conditions de ressources.

De plus, il n'y a pas de possibilité de cumul entre ces 3 dispositifs.

Conditions d'attribution pour les personnes à mobilité réduite :

- Etre titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou avoir bénéficié de la carte au titre de l'AAH, ne plus percevoir cette allocation mais une pension d'invalidité ne dépassant par le montant de l'AAH ;

- Etre titulaire d'une pension d'invalidité 2ème ou 3ème catégorie complétée par le fond spécial d'invalidité (FSI) ;

- Etre ancien combattant invalide à 100 %.

- Etre titulaire de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV) dès 60 ans et anciennement titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé.

- Etre titulaire de l'ASV à partir de 60 ans et anciennement titulaire d'une pension d'invalidité 2ème et 3ème catégorie complétée par le FSI.

LE PACT-ARIM ESSONNE

La perte d'autonomie liée à un handicap et/ou à l'âge peut entraîner des difficultés dans la vie quotidienne et poser la question du maintien à domicile. Compenser la perte d'autonomie est aujourd'hui une priorité. L'adaptation du logement joue en ce sens un rôle essentiel.

Le **Pact-Arim Essonne**, intervient pour vous aider à rendre votre logement plus autonome et accessible, sous réserve que votre logement ait plus de 15 ans (sauf pour les personnes handicapées) et sous conditions de ressources :

- Il vous **conseille** sur l'aménagement du logement en lien, si cela est nécessaire, avec un(e) ergothérapeute et avec les entreprises que vous aurez choisies.
- Il vous aide à **financer votre projet** : des aides non remboursables pourront, en fonction de vos revenus, être mobilisées. (ANAH, Conseil Régional, Conseil Général et Caisses de retraites). Il assure le montage et le suivi des dossiers auprès des différents financeurs jusqu'au versement des aides.

Pour tout Renseignement :
PACT-ARIM Essonne 1, Bd de l'écoute s'il pleut -91000 EVRY - Tél.: 01 60 78 53 00
Fax : 01 60 78 17 07 - pactarim91@pact91.info.

ATTENTION : Il est impératif de contacter le Pact-Arim Essonne avant le début des travaux.

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) ex COTOREP, est un élément clé du dispositif d'aide en faveur des personnes handicapées, elle est en activité depuis le 1er janvier 2006.

Sous la tutelle administrative et financière du Conseil général, la MDPHE traite des questions relatives aux droits des personnes handicapées et des prestations auxquelles elles peuvent prétendre (carte d'invalidité, reconnaissance du handicap, orientation vers des établissements spécialisés, etc. ...).

Elle a, plus particulièrement en charge, l'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet à la personne handicapée de bénéficier d'aides humaines et techniques.

Guichet unique, la MDPHE regroupe les principaux interlocuteurs existants précédemment au niveau du handicap, à savoir : la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel ex COTOREP, le Site pour la Vie Autonome De l'Essonne (SIVADE) ou la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES).

Plus qu'une structure administrative, la MDPHE est un lieu d'accueil dont l'un des buts principaux est de fournir un accompagnement individualisé aux personnes dont elle instruit les dossiers.
Sa vocation est d'être un lieu de rencontre entre les personnes handicapées, leurs familles et des professionnels. L'équipe est composée de personnels administratifs techniques et spécialisés, psychologues, médecins, assistants sociaux, ergothérapeutes...

Ses locaux sont situés à Evry.

MDPHE
Hôtel du département
Boulevard de France
Tour Malte
91012 Evry Cedex
Tél. : 01 60 91 91 91 - **pgrollemund@cg91.fr**

POUR LES JEUNES

TICKET LOISIRS JEUNES

La CAF de l'Essonne adresse des tickets loisirs aux familles allocataires dont le quotient familial ne dépasse pas le plafond de 719 €.
Sont concernés tous les jeunes Essonniens de 6 à 15 ans inclus soit les enfants qui sont nés entre le 1er Janvier 1996 et le 31 Décembre 2005.
Ils sont valables pour l'année scolaire 2011-2012.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement personnel des enfants et des adolescents, leur donner le goût de la créativité dans le cadre d'une association ou d'un club.
Le montant de l'aide est forfaitaire selon votre quotient familial.

Pour 2011 le ticket loisirs jeunes est compris entre 46 et 130 euros selon la répartition suivante :

Quotient familial	Forfait de l'aide
de 0 à 462 euros	**130 euros**
de 463 à 548 euros	**78 euros**
de 549 à 633 euros	**62 euros**
de 634 à 719 euros	**46 euros**

- Vous n'avez aucune démarche à accomplir : il vous est adressé automatiquement par courrier en août ou en septembre,
- Le ticket loisirs jeunes est nominatif pour chaque enfant.
- L'activité doit être exercée par votre (vos) enfant(s), tout au long de l'année scolaire,
- Les activités ouvrant droit au Ticket loisirs sont les activités culturelles, sportives et artistiques,

Comment l'utiliser :

- Choisir une activité avec votre enfant,
- Lors de l'inscription, remettre le ticket loisirs jeunes à l'organisme qui devra le compléter et le signer,
- Compléter et signer le ticket loisirs jeunes,
- Transmettre le ticket loisirs jeunes **avant le 31 Octobre** de l'année civile à la :

Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne
Actif (*Aide et conseil technique aux interventions financières*)
91032 Evry Cedex
Tél : 01 69 26 85 40 ou 01 69 26 85 60

LE DISPOSITIF TEMPS LIBRE "COLLECTIF JEUNES"

Ce dispositif piloté par la CAF, s'adresse aux jeunes Essonniens âgés de 8 à 20 ans, il a pour but de favoriser la réalisation d'un projet collectif de "loisirs jeunes".
Ce projet de loisirs doit être initié et réalisé par le groupe de jeunes lui-même.
50 % des participants au projet doivent être issus des familles allocataires avec un quotient familial maximum défini par la CAF.

Les activités de loisirs doivent se dérouler tout au long de l'année scolaire, le week-end ou lors d'un séjour. Pour réaliser le projet, il faut constituer un groupe de quatre à huit jeunes souhaitant partir en vacances ou pratiquer des activités de loisirs, et choisir l'activité et/ou organiser le départ en groupe (choix de la destination, mode de transport, organisation sur place, modes de financement). Il est à noter que seuls les jeunes issus de familles allocataires sont pris en compte dans le calcul de la subvention accordée.

Le projet est étudié par la commission temps libre de la CAF qui statue sur les projets recevables.

Pour tout renseignement s'adresser à : Antenne de Sainte-Geneviève-des-Bois
4, rue Jean-Jacques Rousseau
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
Tél. : 01.60.91.88.94 - Uniquement sur rendez-vous.

LA CARTE JEUNE ESSONNE

C'est une carte nominative, accompagnée d'un chéquier de 150 euros, dont les 16 chèques sont utilisables auprès de plus de 400 partenaires. Elle est réservée aux Jeunes Essonniens de 16 à 19 ans.

Pour l'obtenir, il suffit de remplir un bon de commande accompagné d'une photocopie de votre carte d'identité, et d'un justificatif de domicile en Essonne + un chèque de 10 euros (à l'ordre de régie de recettes carte jeune Essonne) et de renvoyer le tout, sans affranchissement à :

Conseil Général de l'Essonne
Mission carte jeune 91
Libre-réponse 83026
Boulevard de France
91049 Evry **http://cartejeune91.fr**

CHÈQUE MOBILITÉ

Soucieuse d'aider les plus démunis à se déplacer, la Région distribue, depuis 1998, des chèques spéciaux aux jeunes suivis par les missions locales.

Les chèques mobilité sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, qui ont besoin de se déplacer par les transports en commun.

Le chèque mobilité à moindre coût sur l'ensemble des réseaux de transports de l'Ile-de-France, fonctionne comme un bon d'échange. Le chèque mobilité est accepté aux guichets Transilien SNCF, RATP et OPTILE.

L'ESPACE JEUNES

Situé au rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes, cette structure dispose de locaux neufs d'environ 200m^2 : une grande salle d'activités (billard, baby-foot, jeu de fléchettes..), une salle réservée au soutien scolaire, une salle destinée au ping-pong, et un bureau. L'Espace Jeunes propose divers ateliers (pâtisseries, jeux de société, activités manuelles), des sorties (Astérix, Grévin, Acrobranche, France Miniature, vélo, piscine…), des séjours et des soirées à thème (vidéo pizza, barbecue...).
L'inscription se fait directement à l'Espace Jeunes. Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre.

LA MISSION LOCALE

La mission locale est un espace d'interventions au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches.
Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. Une permanence a été mise en place tous les 2ème mardis du mois à l'Espace Jeunes.

Mission Locale du Val d'Orge
3 rue Saint-Exupéry - 91240 SAINT MICHEL-SUR-ORGE - Tél. : 01.60.15.54.00.
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

ESPACE MULTIMÉDIA NELSON MANDELA

L'Espace Multimédia Nelson Mandela est situé 13 sentier des Sénillières dans les locaux de l'Espace Jeunes sous la Salle des Fêtes et met à votre disposition, quel que soit votre âge, une salle équipée de 6 postes informatiques. Accès Internet (Ouverture Tous Publics).
Vous pourrez vous initier, pratiquer régulièrement et vous perfectionner en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication.
Pour tout renseignement, tél. : 01.60.16.54.25.

LE DROIT ET VOUS SUR INTERNET

Structure départementale, le Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) a mis en place un site Internet consacré à toutes les questions juridiques qui nous touchent au quotidien.
Il propose, à la clé, fiches pratiques simplifiées, un annuaire juridique ainsi que la possibilité de poser des questions par mail.

Informer les citoyens sur leurs droits et obligations, répondre à leurs questions et les orienter rapidement vers les services adéquats, telle est la vocation du Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) de l'Essonne. Pour consulter le site : http://www.cdad-essonne.justice.fr

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT (M.J.D)

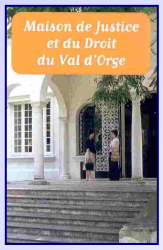

La MJD offre des services et des compétences (professionnels du droit, associations spécialisées…) pour que chacun puisse obtenir les informations juridiques dont il a besoin et connaître ainsi ses droits et ses obligations lors des permanences gratuites et confidentielles. Elle assure aussi une présence judiciaire qui permet de répondre aux petits litiges d'ordre civil par la conciliation ou la médiation, de mettre en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales et des actions d'insertion de personnes condamnées. Elle accueille et informe les victimes d'infractions ou de litiges entre voisins.
La maison de la justice et du droit du Val d'Orge a ouvert ses portes en 2006. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Les horaires des permanences varient selon les intervenants.

Se renseigner auprès de : **Maison de la Justice et du Droit**
72 route de Corbeil - 91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE - Tél. : 01.69.46.81.50

LA HALDE

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 décembre 2004.

Sa compétence essentielle :
- La Lutte contre les discriminations.

Ses actions :
- Aider toute personne à identifier les pratiques discriminatoires et à les combattre.
- Conseiller pour les démarches juridiques, et contribuer à établir la preuve de la discrimination.

Pour consulter le site : http://www.halde.fr/

Une correspondante locale accueille et accompagne toute personne victime de discrimination, dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'accès aux biens ou services de la santé. Elle assure une permanence sur rendez-vous le mercredi de 14h30 à 19h30 à la Maison de la Justice et du Droit.

EPICERIE SOCIALE

L'épicerie sociale "La Clairière" créée en partenariat avec la commune de Saint- Michel sur Orge est un lieu de solidarité, d'écoute, de convivialité.
Elle est ouverte deux demi-journées par semaine. Ce sont les bénévoles qui la font vivre.
Vous ne pouvez vous y rendre que si vous avez été orientés par un travailleur social.

L'épicerie sociale permet aux familles orientées par les services sociaux de palier à leurs difficultés budgétaires ponctuelles, en faisant leurs courses à moindre coût puisqu'elles ne payent que 10% de la valeur de leurs achats.

LA CARTE D'ACCÈS AUX PISCINES DU VAL D'ORGE

http://www.agglo-valdorge.fr

Les personnes habitant ou travaillant dans le Val d'Orge bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'accès aux équipements communautaires, sur présentation de la Carte de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Valable deux ans à compter de la date de délivrance, cette carte nominative est établie directement auprès des hôtesses de caisse des 3 piscines et de l'Espace nautique :

- sur présentation d'une attestation de domicile récente pour les résidents de la communauté du Val d'Orge ou d'une attestation d'employeur ou bulletin de salaire récent pour les salariés exerçant sur le territoire du Val d'Orge.
- vous munir de votre carte d'identité nationale ou du livret de famille (pour les mineurs) ainsi que d'une photo d'identité par personne.

LISTE DES PERSONNES TRAVAILLANT EN CESU SUR LA COMMUNE

Face au nombre croissant des demandes des services à la personne sur notre commune, le CCAS met à votre disposition une liste référençant les intervenants à domicile. Vous trouverez des personnes travaillant dans les domaines du service à la personne (Aide ménagère, garde d'enfant, repassage, aide aux devoirs, bricolage, jardinage...), et acceptant les CESU (Chèques Emploi Service Universel).

Si vous faites partie des personnes travaillant en CESU sur notre territoire et si vous désirez figurer sur cette liste, merci de vous faire connaître auprès du CCAS afin que cette liste puisse être tenue à jour. www.cesu.urssaf.fr

LA BOURSE AUX ÉCHANGES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE

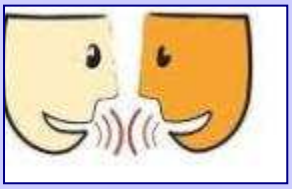

Ce système de petites annonces est directement accessible via le site http://www.agglo-valdorge.fr. Il permet de donner une seconde vie à vos meubles et objets en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser.
Donner plutôt que jeter c'est, d'une part faire plaisir et aider le futur repreneur, et d'autre part c'est un moyen de réduire vos déchets.

Pour donner : Connectez-vous sur le site et renseigner le descriptif de votre produit. L'offre est validée puis publiée sur le site.
Pour rechercher un objet : Consultez les offres et répondez à celle qui vous intéresse. Vous recevrez alors les coordonnées du donneur et pourrez le contacter en direct. Ce système a déjà permis à quelques familles Villiéraines de se meubler.

LES ASSOCIATIONS D'INSERTION

➢ **Les Ateliers Morsaintois (E.S.A.T.)**

(Etablissement et Service d'Aide par le Travail) accueillent des personnes en situation de handicap et leur offre la possibilité d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs potentialités. Les équipes, encadrées par des professionnels, interviennent tout autant auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités dans les secteurs suivants : entretien d'espaces verts, menuiserie, conditionnement, entretien de locaux, restauration (sur place, réalisation et livraison de buffets, plateaux repas, liaison froide).

Prestations déductibles des impôts pour les particuliers et entrant dans le calcul de la contribution obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés pour les entreprises et les collectivités.
Le CCAS sollicite depuis plusieurs années les travailleurs de l'ESAT pour la confection des colis de Noël et ballotins de chocolats offerts aux aînés.

Antenne : 6, rue Jules Valles - 91390 MORSANG-SUR-ORGE - Tél. : 01.69.04.04.73.
Antenne : 139 bis, route de Corbeil - 91700 STE GENEVIEVE-DES-BOIS - Tél. : 01.60.15.02.23

SOLIDARITE : UN IMMENSE MERCI

Collecte nationale de la banque alimentaire au profit de l'Epicerie Sociale « La Clairière »

La collecte nationale s'est déroulée le week-end des 25, 26 et 27 novembre.
Cette collecte annuelle est l'un des moyens pour chacun de dire non à la précarité et à la pauvreté. Grâce à votre générosité, il a été récolté près de 7 tonnes de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et d'entretien aux magasins Petit Casino de Villiers et Géant-Casino de St Michel dont près de 300 kilos rien que sur notre petite commune.

Les dons sont en augmentation significative par rapport à l'an passé, puisqu'en globalité on a eu une tonne de plus de marchandises qu'en 2010.

Les produits récoltés sont au bénéfice de l'Epicerie Sociale « La Clairière ».
Ces dons satisferont donc une partie des distributions.

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour l'organisation de cette collecte, et un grand merci aussi à la générosité de tous les donateurs.

L'Epicerie Sociale « La Clairière » recherche des bénévoles.
Les personnes qui souhaitent s'investir et donner un peu de leur temps peuvent contacter Mme Catherine Coudière, Directrice du CCAS de Villiers.

27e CAMPAGNE
DES RESTOS DU CŒUR 2011-2012

Le Lundi 28 Novembre 2011, les Restos ont ouvert leur 27e campagne d'hiver, elle se poursuivra jusqu'à la fin du mois de Mars 2012.

Durant toute la campagne, les inscriptions auront lieu tous les mardis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et les samedis de 9h00 à 11h00.

L'adresse est la suivante :
RESTOS DU CŒUR DE BRETIGNY
5, rue du Bois de Châtres
91220 BRETIGNY SUR ORGE
Tél/Fax : 01.60.84.02.08

PRÉVENTION PLAN D'URGENCE 2011 / 2012

Le dispositif de lutte contre la canicule mis en place avant l'été 2004, qui visait à repérer les personnes vulnérables, seules ou isolées, est reconduit tous les ans.

La municipalité a souhaité l'étendre à d'autres plans d'urgences à savoir : le Plan Grand Froid, les Pandémies Grippales et tout type de plan d'alerte.

Pour activer ces dispositifs, la loi oblige les maires à tenir un registre des personnes dites vulnérables, à savoir :

- Les personnes âgées de 65 ans ou plus.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail.
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant d'un des avantages prévus par la Code de l'Action Social et Familial (AAH, ACTP, Carte d'invalidité, Statut de travailleur handicapé, etc.) ou d'une pension d'invalidité.

L'inscription est une démarche volontaire, elle relève de la plus stricte confidentialité.
Si vous souhaitez vous inscrire sur ce registre ou si vous connaissez une personne vulnérable susceptible d'y figurer, nous avons à disposition au CCAS, une fiche de recensement prévue à cet effet. Ce registre permet aux services sanitaires et sociaux de déclencher les interventions nécessaires en cas de besoins.

Appel aux bénévoles
De plus, en cas de déclenchement d'une alerte, la commune aimerait pouvoir recenser des personnes bénévoles qui pourraient aider si cela s'avérait nécessaire.
Si vous êtes intéressés, faites vous connaitre auprès du CCAS.

LA VILLE VOUS PROPOSE ...

CARNAVAL
LE 17 MARS 2012
SUR LE THEME DES SAISONS

Venez tous faire la fête à Villiers-sur-Orge

ÇA C'EST PASSE CHEZ NOUS

APRES-MIDI THEATRE "LES FLAMMES DE PARIS / 1789"

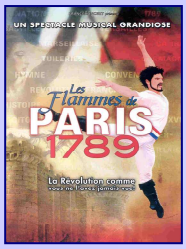

Le thème était grave mais traité avec légèreté pour notre plus grand plaisir.

Plaisir des yeux tout d'abord, avec une somptueuse chorégraphie, plaisir des oreilles avec des airs bien connus de cette époque houleuse de l'histoire de France.

Ce mardi 29 Novembre, au théâtre de Longjumeau, la danse, la musique, les costumes nous ont permis d'oublier, le temps du spectacle, le temps froid et grisonnant de cette fin d'année ...

SEMAINE BLEUE : DU 17 AU 21 OCTOBRE 2011

Le Lundi 17 Octobre, à la Salle des Fêtes René Vedel, une réunion de présentation des Activités Physiques Adaptées, une des clefs du bien vieillir, a été organisée en collaboration avec le Clic Orgessonne et la commune de Saint Michel Sur Orge.
Ces activités répondent à des besoins sociaux (éviter l'isolement), à des besoins physiologiques (mobilité) mais aussi à des besoins psychologiques (reconnaissance en tant que personne, valorisation de soi, etc. ...).

Selon l'âge l'activité est adaptée comme l'indique le nom de ces ateliers.

La présentation a été suivie d'une séance d'essai où les séniors ont pu avec des jeux et ateliers ludiques faire une séance d'activités physiques emprunte de rire, de détente et de bonne humeur. Un goûter a clôturé moment convivial.

Le Mercredi 19 octobre 2011, les élus du conseil municipal d'enfants ont pu participer, avec Geneviève, agent social au CCAS, au portage des repas chez les personnes âgées.

Les enfants ont pu, l'espace d'un moment, partager un peu du quotidien des personnes âgées qui leur ont ouvert leur porte avec beaucoup de chaleur et de gentillesse.

C'est une expérience enrichissante et pleine de tendresse que l'on s'appliquera à renouveler chaque année.

RÉUNION D'INFORMATIONS JURIDIQUES

Le Jeudi 6 Octobre 2011 à la Salle des Fêtes de Villiers sur Orge en partenariat avec le CLIC Orgessonne, une première réunion juridique a été organisée.
Le thème abordé : **Les Chèques Emploi Service – Mode d'Emploi.**

C'est un juriste de AGE (Association Gérontologique de l'Essonne) qui a animé cette conférence sur l'utilisation des CESU.

La réunion a été très interactive, avec des échanges et des questions-réponses.

Un goûter a suivi cette intervention, ou tout un chacun a pu partager et échanger ses impressions.

D'autres thèmes feront l'objet de réunions ultérieures quant aux droits et obligations des personnes âgées et de leur famille dans tout domaine.

PARCOURS OXYGENE

La beauté de la nature, la douceur d'une journée de fin d'été, la détente dans un cadre magnifique. Longue pourrait être la liste des plaisirs que nous avons pu partager en ce beau jeudi 15 septembre 2011.
Tout d'abord nous avons pu apprécier le parcours forestier en voiturettes électriques avec un guide qui ne manquait pas d'humour et qui a su nous faire partager son amour de la forêt.
Nous avons ainsi découvert des arbres centenaires, des arbres amoureux, des petits lutins mais aussi une fontaine magique…
Le repas qui a suivi nous a permis d'échanger nos impressions et de profiter encore un peu d'un cadre agréable entre forêts et vignes champenoises…

Nous avons alors pris le chemin de Château Thierry à bord de notre car pour nous "envoler" vers un spectacle de rapaces dans les jardins du château.

Nous étions bien sages et nous nous faisions "tout petits" car ces aigles, hiboux, vautours et autres oiseaux, frôlaient nos têtes. Leurs serres et leurs becs ne passaient pas bien loin de nous.
Le retour sur Villiers-sur-Orge s'est très bien passé et cette immersion dans la nature restera, espérons-le, longtemps gravée dans nos mémoires…

BARBECUE DES ANCIENS

Samedi 3 septembre : encore une journée réussie !
La chaleur était au rendez-vous du traditionnel barbecue de la fin de l'été. Mme le Maire a tenue à être présente à l'apéritif pour souhaiter une bonne journée à tous, avant de partir vers d'autres obligations. Coutume oblige, après l'apéritif, nous avons dégusté les salades, toujours délicieuses et originales, préparées par les bénévoles et accompagnées de grillades et saucisses.

Le repas s'est terminé avec de succulentes tartes aux fruits, confectionnées par notre boulanger.

Sous un soleil de plomb, Monsieur Gilles TOURNIER musicien chanteur a réussi à faire chanter et danser sur des airs nouveaux et anciens. Tous les convives ont apprécié.

Rires, bonne humeur, convivialités étaient au rendez-vous.

Souhaitant apporter cette année une animation supplémentaire, une tombola a été organisée (menée de main de maître par notre chanteur et Dominique) : 5 lots ont été remis.

Chacun a reçu un souvenir de cette journée : une petite ardoise à laquelle était accroché un sachet parfumé. Merci encore aux membres du CCAS et aux bénévoles qui contribuent au bon déroulement de cette journée.

Vivement l'année prochaine…

GOUTER DE L'ÉTÉ

Le Jeudi 4 Août 2011, les séniors ont pu se retrouver à l'occasion du traditionnel goûter estival.

Ce moment est toujours l'occasion d'un temps d'échanges, de discussions et de retrouvailles lors des congés d'été parfois un peu long pour ceux qui ne partent pas.

Nous avons pu déguster de délicieuses crêpes accompagnées de cidre frais et de café à volonté tout en papotant et jouant à des jeux de sociétés pour ceux qui le désiraient.

PROGRAMME SENIORS EN VACANCES ANCV

Le CCAS de Villiers-sur-Orge en partenariat avec le CLIC du Val d'Orge et la commune de Saint Michel réaffirment leurs missions sociales : favoriser le départ en vacances et proposer des séjours clé en main préparés par l'ANCV.

Ce programme permet, aux personnes âgées retraitées de 60 ans et plus, de bénéficier d'un séjour de vacances tout compris à un tarif préférentiel sur toute la France avec pour les personnes ne touchant qu'une petite retraite une aide financière de l'ANCV.

Si le voyage et les vacances font aujourd'hui partie intégrante des besoins de la population, une frange de nos concitoyens ne peut pas (ou plus) y accéder.

Près de la moitié des personnes âgées ne partent pas en vacances !!!

Les raisons sont bien connues : Un budget trop serré, des soucis de santé, la crainte de ne pas savoir s'organiser, de ne pas vouloir partir seul…

Cependant, les bienfaits des vacances ne sont plus à démontrer. Elles contribuent à la prévention de la santé, permettent de maintenir ou rétablir des liens sociaux, offrent un temps de plaisir, des moments privilégiés.

SEJOUR SENIORS EN VACANCES 2011

Cette année le séjour des Séniors en vacances s'est déroulé entre Rodez et Conques dans l'Aveyron.

De nombreuses visites accompagnées d'un guide régional, ont eu lieu tout au long du séjour, qui s'est étalé du Samedi 18 Juin 2011 au Samedi 25 Juin 2011.

Pour ne citer que les plus connus des sites visités : le viaduc de Millau, les villages de Conques et Belcastel qui font partie des plus beaux villages de France.
Sans oublier non plus les spécialités gastronomiques qui font la renommée de cette région.

La résidence classée grand confort, entièrement rénovée, alliant charme des vieilles pierres au confort moderne a été très appréciée ainsi que l'accompagnement.

Pour la préparation Séjours Séniors Vacances 2012 un groupe de travail comprenant des personnes âgées de chaque commune y participant, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge a été mis en place pour définir le lieu du prochain séjour.

RÉUNION SÉCURITÉ SENIORS

Les Seniors de Villiers-sur-Orge ont été nombreux à répondre présents à la manifestation du jeudi 26 mai 2011 proposée par le Commissariat de Sainte Geneviève des Bois.

Cette réunion interactive a permis des échanges importants et de nombreuses réponses ont été apportées pour tout ce qui relève du vol par ruse, de la sécurité à son domicile et dans la rue.

Une projection de différentes vidéos a permis d'exposer des cas concrets.

Cette réunion s'est terminée par un discours du Commissaire de Police de Sainte Geneviève des Bois et un goûter a clôt cet après-midi très instructive.

LES ATELIERS RELAXATION - SESSION 1ER SEMESTRE 2011

C'est dans une ambiance de détente et de bien être que se déroulent depuis la fin du mois de Mars les ateliers relaxation.

Ces 10 séances, de 2 heures chacune, regroupent des Villiérains et des Villemoissonais.
Elles ont lieu à Villemoisson, dans une salle agréable et lumineuse.

Mme Chantal PELON, somatothérapeute, sait mettre en confiance son public qui se laisse aller dans une ambiance de décontraction totale où bailler aux corneilles est largement autorisé voire recommandé car signe de détente.

Le groupe est très agréable aux dires de l'animatrice qui se dit enchantée de cette ambiance.

La détente est totale… preuve en est au retour sur Villiers en minibus : le silence est tel que le chauffeur se demande s'il va devoir réveiller tout le monde à l'arrivée.

LES ATELIERS RELAXATION - SESSION 2011/2012

C'est dans une ambiance de détente et de jovialité que les Ateliers relaxation ont repris depuis le mois d'Octobre et ce jusqu'à mi Juin 2012.

Deux fois par mois le vendredi matin, rendez-vous est donné à Villemoisson-sur-Orge pour deux heures de plaisirs divers comme des petits massages aux huiles essentielles, des étirements, des bâillements, de la gymnastique toute douce etc...

Mais c'est surtout un grand moment d'échanges où chacun va à son rythme et s'octroie, l'espace d'une séance, un peu de temps pour soi.

SORTIE THOIRY

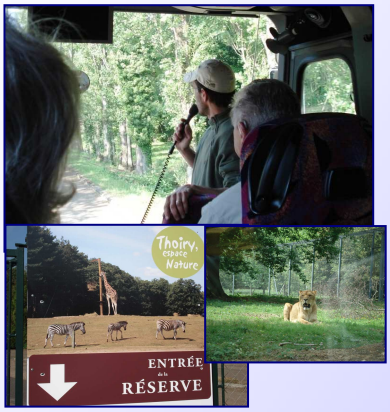

Le soleil était de la partie ce mardi 3 Mai 2011. Nous avons commencé notre sortie par un "Safari Car" dans la réserve Africaine de THOIRY.
A la fin de cette escapade dépaysante et enrichissante, nous avons déjeuné au restaurant du parc.

L'après midi nous avons continué notre circuit par la visite du château ou un guide en costume d'époque, nous a raconté quelques petites anecdotes de la famille du Comte de la Panouse.

Puis nous sommes allés en petit train au cœur du parc pour visiter les jardins Zoologiques et assister au nourrissage des animaux. Magnifique journée, dont tout un chacun gardera d'agréables souvenirs.

REPAS DES ANCIENS

C'est le jeudi 24 mars 2011 par une belle journée printanière, qu'a eu lieu le repas annuel de nos Séniors.

Les dames ont eu le plaisir de se voir offrir une rose à leur arrivée et des bouquets étaient disposés sur les tables pour le plaisir des yeux de tous.

A l'issue du discours de Mme le Maire qui a remercié tout un chacun pour sa présence, le repas a pu commencer. L'ambiance était très conviviale et cela faisait plaisir de voir les retrouvailles de certains qui ne s'étaient pas vus depuis le repas de l'année précédente.
Du bon vin, de la bonne chaire et une chanteuse qui nous a fait danser au son de sa jolie voix, que vouloir de plus !!!

Un moment d'émotion très apprécié des Villiérains fut l'intervention de Mme le Maire pour le départ de Mme Falcon, et nous voilà repartis pour un concours de danse arbitré par Mme le Maire !

La journée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur au plaisir de se retrouver l'année prochaine voire bien avant pour certains. Merci à tous pour votre présence et à très bientôt…

GOÛTER POST-NOËL 2011

Suite à la remise des cadeaux de Noël offerts aux seniors à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est de tradition que les enfants d'une classe de l'école élémentaire confectionnent des cartes de vœux personnalisées.

Depuis 2 ans, les Seniors ont pris l'habitude de répondre aux enfants. Afin que ces générations puissent se rencontrer et que des liens puissent se nouer un goûter est organisé après les fêtes.

C'est ainsi, que le mardi 8 février, dans une ambiance ludique, Seniors et Ecoliers ont pu se retrouver et échanger quelques règles de jeux de société.

Les enfants avaient confectionné de jolis plateaux peints par leur soin, remplis de succulents chocolats et autres douceurs. Le goûter quant à lui était copieux et convivial.

GALETTE DES ANCIENS

Comme il est de tradition, Mme le Maire et le CCAS ont convié les anciens à partager la galette des rois le lundi 11 janvier. En préambule, Mme le Maire, dans une courte allocution a présenté ses vœux à l'assemblée et rappelé que la solidarité était au cœur de cette année 2011.

Ensuite, Monsieur MARRO DAUZAT, référent Sénior au Commissariat de Ste Geneviève des Bois a prodigué des conseils de sécurité pour la vie de tous les jours, afin d'acquérir les bons réflexes en matière de sécurité. Ont été abordés entre autre le vol par ruse, ainsi que l'abus de confiance, vidéos à l'appui.

Puis ce fut un bel après-midi festif et récréatif, animé par Monsieur CURCI. Au programme, danses et chansons, sur des airs de madison, rock et salsa, l'occasion pour beaucoup de se dégourdir les jambes et pour tous de retrouver des ritournelles bien connues. La bonne humeur était au rendez-vous. Madame le Maire nous a même offert le spectacle d'un rock « endiablé ». Les galettes, arrosées de cidre et confectionnées par notre boulanger sont toujours aussi délicieuses et ont régalé toute l'assemblée.

ACTIVITES A VENIR : PROGRAMMATION 2012

Janvier	
Vendredi 6	Galette des Anciens à 14h30 à l'Espace Colette
Vendredi 13	Heure du conte à 14h au Foyer Macquigneau
Lundi 30	Goûter Post Noël entre les séniors bénéficiaires des cadeaux de Noël et les élèves d'une classe de primaire ayant confectionné les cartes de vœux à 14h à la Salle des Fêtes
Février	
Jeudi 9	Réunion d'Informations Juridiques à 14h30 à la Salle des Fêtes
Jeudi 16	Réunion d'Information sur le Séjour Séniors Vacances 2012 à 14h30 à la Salle des Fêtes
Mars	
Samedi 17	Carnaval sur le thème des Saisons
Mardi 27	Repas des Anciens à 12h00 à l'Espace Colette
Mai	
Mardi 22	Sortie de Printemps à Honfleur
Juin	
Du 18 au 22	Séjour Séniors en Vacances en Vendée
Août	
Jeudi 9	Goûter de l'été à 14h30 à la Salle des Fêtes
Septembre	
Jeudi 13	Sortie de fin d'été dans le Perche
Samedi 22	Barbecue des Anciens à 12h (Parc de la Mairie ou Parvis de la Salle Colette)
Novembre	
Spectacle et/ou fresque musicale au théâtre de Longjumeau	

DISPOSITIFS D'AIDES AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES SOUMIS A CONDITIONS

Aides Thématiques Ponctuelles

Bon Spécial Rentrée et Spécial Noël

Principe :
Le CCAS verse aux familles concernées, une aide sous forme de bon d'un montant fixé selon un barème préétabli.

Bénéficiaires :
Familles ayant au moins un enfant à charge* et ayant un quotient inférieur ou égal à 600.

Montant de l'aide :

Nombre d'enfants	Montant de l'aide
1 Enfant	80 euros
2 Enfants	110 euros
3 Enfants	140 euros
4 Enfants	170 euros
Par enfant en plus	20 euros

** On entend par enfant à charge les enfants âgés de moins de 20 ans à la charge effective et permanente des familles.*

Pour le calcul du quotient, il est tenu compte de l'ensemble des ressources du ménage (salaires, Assedic, allocations familiales, pensions...), à l'exception :

- des allocations logement,
- de l'allocation de rentrée scolaire versée par l'état,
- de la prime de retour à l'emploi.

Les dates limites de dépôt des demandes sont fixées chaque année.

Procédure :

L'aide est remise sous forme de Chèques Accompagnement Personnalisés (CAP) - Tickets Services.

Si vous êtes redevables envers la commune d'impayés correspondants à des factures multiservices, ou si vous avez une dette locative, le montant de l'aide accordée couvre alors tout ou partie de cette somme, le reliquat éventuel étant pris en compte par les Tickets Services.

Ces titres sont utilisables auprès de nombreux points de vente dont la liste est remise au moment de l'attribution. Les titres sont millésimés, ils ont donc une date de validité, en général le 31 décembre de l'année en cours. Aucun échange ni remboursement ne sera effectué en cas de non utilisation dans les délais impartis.

De même les CAP Tickets Services n'étant pas nominatifs mais au porteur aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte et/ou de vol.Le retrait des Tickets Services est effectué par le bénéficiaire au CCAS et uniquement, sur rendez-vous.

Allocation Fluide

Afin de pouvoir être au plus proche de la réalité des situations des familles et de pouvoir épauler celles que l'on ne peut pas intégrer aux dispositifs nationaux et départementaux existants (Prime au Fuel, Subvention Combustible) car leurs revenus dépassent les plafonds de ressources, **le CCAS a mis en place depuis 2009, une Allocation Fluide**, avec des critères élargis.

Les plafonds ont été relevés en moyenne d'une centaine d'Euros et les critères sur le nombre d'enfants à charge ont été assouplis. Ainsi l'on peut faire rentrer dans cette nouvelle aide, les familles avec 2 enfants et les familles monoparentales avec 1 enfant. De plus, les personnes âgées à petits revenus mais qui sont au dessus du minimum vieillesse, pourront en bénéficier.

Principe :
Le CCAS verse aux personnes et familles concernées, une aide financière par versement direct sur leur compte bancaire ou postal.

Ce montant a pour vocation d'aider les bénéficiaires à régler leurs factures d'énergie toujours plus élevées en fin d'année.

Procédure :

Les Personnes concernées sont convoquées et/ou appelées à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Social afin que les aides soient versées aux bénéficiaires avant la fin de l'année.

L'aide est allouée par versement direct à la famille.
Fournir à cet effet un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Montant de l'aide et Plafonds de Ressources :
Pour le calcul des plafonds de ressources, il est tenu compte de l'ensemble des ressources du ménage (salaires, Assedic, allocations familiales, pensions...), à l'exception :

- Des allocations logement,
- De l'allocation de rentrée scolaire
- De la prime de retour à l'emploi
- Des allocations de l'aide sociale,
- Des retraites du combattant et des pensions de veuves de guerre,
- Des pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Foyer	Revenus mensuels Plafond au 01/01/10	Allocation Fluide
Personne seule avec 1 enfant*	1 400 €	105 € à 125 € maximum par an et par foyer (1)
Personne seule avec 2 enfants*	1 700 €	
Par enfant* supplémentaire	+ 250 €	
Couple avec 2 enfants*	1 980 €	
Couple avec 3 enfants*	2 250 €	
Par enfant* supplémentaire	+ 297.90 €	
Personne âgée** (Seule)	1 100 €	80 € à 100 €maximum par an et par foyer (1)
Personne âgée** (Couple)	1 650 €	

** Enfant âgé de moins de 20 ans à la charge effective et permanente des familles.*
*** Personnes âgées d'au moins 60 ans, vivant seules, maritalement ou en couple marié.*
(1) Option prise selon le nombre de demandeurs recensés afin que cette allocation puisse bénéficier à un maximum de foyers.

Prestations supplémentaires de fin d'année soumises à critères départementaux

Subvention Combustible et Subvention Eau – Gaz - Electricité

Ces subventions font l'objet d'un cofinancement entre le Conseil Général de l'Essonne et le CCAS. S'agissant d'un dispositif départemental, les critères d'attribution sont fixés par le Conseil Général.

Bénéficiaires :

- Familles Nombreuses comptant au moins 3 enfants à charge*
- Familles monoparentales comptant au moins 2 enfants à charge*
- Personnes âgées d'au moins 60 ans (ou 50 ans en cas d'inaptitude au travail) vivant seules, maritalement ou en couple marié.

** On entend par enfant à charge les enfants âgés de moins de 20 ans à la charge effective et permanente des familles.*

Procédure

Les Personnes concernées sont convoquées et/ou appelées à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Social afin que les aides soient versées aux bénéficiaires avant la fin de l'année.

L'aide est allouée par versement direct à la famille. Fournir à cet effet un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Montant des Subventions allouées et Plafonds de Ressources :

Pour le calcul des plafonds de ressources, il est tenu compte de l'ensemble des ressources du ménage (salaires, Assedic, allocations familiales, pensions...), à l'exception :

- Des allocations logement,
- De l'allocation de rentrée scolaire
- De la prime de retour à l'emploi
- Des allocations de l'aide sociale,
- Des retraites du combattant et des pensions de veuves de guerre,
- Des pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Grille d'Attribution

Foyer	Plafonds Ressources mensuelles	Subvention Eau, Gaz, Electricité	Subvention Combustible
Personne seule avec 2 enfants	1 344 €	88.46 €	120.76 €
Personne seule avec 3 enfants	1 646.40 €	100.66 €	139.96 €
Par enfant supplémentaire	+ 302.40 €	+12.20 €	+19.20 €
Couple avec 3 enfants	1 948.80 €	100.66 €	139.96 €
Couple avec 4 enfants	2 251.20 €	112.86 €	159.16 €
Par enfant supplémentaire	+302.40 €	+12.20 €	+19.20 €
Personne âgée (Seule)	692.44 €	64.06 €	82.36 €
Personne âgée (Couple)	1 147.15 €	64.06 €	82.36 €

Cadeaux de fin d'année

Afin de permettre à tous de passer de joyeuses fêtes, jeunes ou moins jeunes et surtout pour les personnes les plus fragilisées, le Centre Communal d'Action Sociale intervient en offrant :

Des Colis de Noël aux Seniors

Bénéficiaires :

- Personnes Agées de 65 ans et plus bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).
- Les personnes âgées d'au moins 65 ans éligibles à la Subvention Combustible.
- Plus celles qu'ils l'ont été et qui n'en bénéficient plus, eu égard à une augmentation de leurs revenus mais restant sous un seuil inférieur à 1 000 € / mois pour une personne seule et à 1 500 € / mois pour un couple.

Type d'aide accordée :
1 Colis alimentaire festif.
Les colis sont commandés auprès de l'ESAT "Les Ateliers Morsaintois", avec qui le CCAS travaille déjà depuis 3 ans.

Des Cadeaux de Noël aux Seniors

Bénéficiaires :

- Personnes Agées de 80 ans et plus.
- Personnes Agées de moins de 80 ans avec critères d'isolement.
- Les Personnes Agées placées en maison de retraite et en foyer logement dans un rayon kilométrique d'environ 8 km.

Type d'aide accordée :
Petits Cadeaux et Douceurs

Nota :

Ces colis et cadeaux sont accompagnés de cartes de vœux personnalisées, réalisées par les enfants d'une des classes de l'école élémentaire.

Les colis et cadeaux de Noël sont portés directement aux domiciles des bénéficiaires par le personnel et les Membres du Conseil d'Administration du CCAS.

C'est l'occasion d'une visite importante et attendue pour certains et surtout d'un échange humain riche en émotions.

Des Cadeaux de Noël aux Enfants

Bénéficiaires :

- Enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans dans l'année civile.

L'aide est accordée aux familles ayant la charge effective et permanente des enfants et un quotient inférieur ou égal à 600.

Type d'aide accordée :
Un abonnement à un mensuel sur une base de 8 numéros par an.
Comme l'an dernier, le choix s'est porté sur les albums édités par l'Ecole des Loisirs.

Les enfants et leur famille venant chercher tous les mois leur mensuel au CCAS, cette visite est l'occasion de prendre des nouvelles de l'enfant et de garder un contact régulier avec la famille.

Procédure

Pour tous ces dispositifs, les personnes âgées et les familles concernées, sont convoquées et/ou appelées à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Social dès la rentrée de Septembre.

ADRESSES ET NUMEROS UTILES

- **CPAM** (Accueil du public) : 40 rue Danièle Casanova 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois - Tél. 3646
- **CPAM** (Envoi remboursement) : CPAM 91040 Evry cedex - Tél. 3646
- **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES** : CAF de l'Essonne 91032 Evry cedex
- **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE** = **CONSEIL GENERAL**
- **CEPFI** (Point Ecoute Famille): 3 rue St Exupéry 91240 Saint-Michel-sur-Orge - Tél. 0169252686
- **C.N.A.V** : Bureau d'accueil dossiers retraite Espace R. Tanguy 10 rue des Siroliers 91220 Brétigny s/O
- **CLIC ORGESSONNE** : 21 rue A. France 91240 Saint-Michel-sur-Orge - Tél. 0169722380
- **MDS** (Maison Départementale des Solidarités) : 4 rue Joliot Curie 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois Tél. 0169465760
- **MDPHE** : Hôtel du département Boulevard de France Tour Malte 91012 Evry cedex Tél. 0160919191
- **POLE EMPLOI :** 185 avenue Gabriel Péri 91700 Saint-Michel-sur-Orge Tél. 3949
- **MISSIONS LOCALES** : 138 av. Gabriel Péri 91700 Ste-Geneviève-des-Bois Tél. 0169040304
  3 rue Saint-Exupéry 91240 St-Michel-sur-Orge Tél. 0160155400
- **CMP** : 4 avenue Régiment Normandie Niemen 91700 Ste-Geneviève-des-Bois - Tél. 0160165986
- **CMPP** : 38 route de Longpont 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois – Tél. 0160160251
- **ENTRETEMPS (Centre soins adolescents)** : 33 grande rue 91600 Savigny-s/Orge – Tél. 0169443136
- **TRIBUNAL D'INSTANCE** : 11 rue du Général Leclerc 91160 Longjumeau – Tél. 0169102650
- **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE** : Palais de justice Rue des Mazières 91012 Evry - Tél. 0160767800
- **TRIBUNAL DE COMMERCE** : 1 rue de la Patinoire - 91011 Evry Cedex - Tél. 0169423650
- **CONSEIL DE PRUD'HOMMES** : 20 av. général Leclerc 91160 Longjumeau Tél. 0164488040
- **MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT** : Le Trianon 72 route de Corbeil 91360 Villemoisson-sur-Orge Tél. 0169468150
- **URSAFF** : 08 20 01 10 10
- **ALLO SERVICE PUBLIC** : 39 39
- **SOUS-PREFECTURE** : Avenue du Général de Gaulle - 91125 Palaiseau Cedex - Tél. 0169319696
- **PREFECTURE** : Boulevard de France - 91000 Evry - Tél. 0169919191
- **CONSEIL GENERAL** : Boulevard de France, 91012 Evry Cedex Tél. 0160919191
- **CONSEIL REGIONAL d'Ile-de-France** : 33 rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris Tél. 0153855385
- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE** : La Maréchaussée - 1 place Saint-Exupéry 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois - Tél. 01 69 72 18 00
- **PACTARIM ESSONNE** : 1 boulevard de l'écoute s'il pleut 91000 Evry - Tél. 0160785300
- **POINT POSTE** : PETIT CASINO - 13 Bis rue Jean Jaurès 91700 Villiers-s/Orge - Tél. 0169514994
- **LA POSTE** : 3631
- **SNCF GARE (RER C)** : Place Franklin Roosevelt 91700 Ste-Geneviève-des-Bois - Tél. 0892 35 35 35
- **CEAT - GENOVEBUS**: 1 av. de la Résistance 91700 Ste-Geneviève-des-Bois Tél. 0169466900
- **LES RESTOS DU COEUR** : 5 rue du bois de Châtre - 91220 Brétigny-sur-Orge – Tél. 0160840208 (Permanence tous les mardis de 9h à 16h)
- **ACCUEIL SANS ABRI** – 115
- **MALTRAITANCE DES PERSONNES AGEES** - Tél. 3977
- **ENFANCE EN DANGER** - Tél. 119
- **VIOLENCES CONJUGALES INFO** – Tél. 3919
- **JEUNES VIOLENCE ECOUTE** - Tél. 0 800 20 22 23
- **S.O.S. ALCOOL** - Tél. 0 848 805 005
- **S.O.S. MEDECIN** - Tél. 0 826 88 91 91
- **SIDA INFO SERVICES** - Tél. 0 800 840 800

LE DON AU C.C.A.S :

LA SOLIDARITÉ LOCALE EN ACTION

Le centre communal d'action sociale (CCAS), présidé de plein droit par le maire de la commune et dirigé par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions…

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.

Un CCAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi.

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit **à une réduction d'impôt de 66 %** de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable.

De même, pour les entreprises, conformément au code des impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60 % du montant des versements.

Si vous désirez participer à cette solidarité locale, envoyez votre don au C.C.A.S de la Commune en utilisant le coupon réponse ci-dessous.
Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public, une attestation fiscale vous sera délivrée.

La brochure explicative est disponible sur le site internet de Villiers-sur-orge, rubrique Actualité de l'Action Sociale.

> « Agissez concrètement pour les publics fragiles ou en difficulté, au plus près de vous : faites un don à votre centre communal d'action sociale ! »

✂----------

OUI je **soutiens** les actions de mon **Centre Communal d'Action Sociale** par un don de :

❑ **10 €** ❑ **20 €** ❑ **30 €** ❑ **40 €** ❑ **50 €** ❑ **100 €** ❑ **Autre montant :**..... **€**

Je règle le montant de mon don par chèque à **l'ordre du Trésor public** à adresser au CCAS de Villiers-sur-Orge (*ou à défaut à la Mairie pour le CCAS*).

Mes coordonnées : ❑ M ❑ Mme ❑ Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

C.C.A.S. Infos
Décembre 2011 - n° 8
Directrice de la publication :
Thérèse LEROUX-LAMARE

Impression :
Imprimerie Thyssen